



COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 1996

ULIQUE DE LA SEVRE AUX MENHIRS ROULANTS.  
abilitation du lit, des berges et des ouvrages de  
la Sèvre Nantaise.

interpréfectoral n° 96-D.R.C.L./2.31 en date du 9 avril  
la Vendée a prescrit l'ouverture d'une enquête publique

ation d'intérêt général des travaux de réhabilitation du  
des ouvrages de régulation de la Sèvre Nantaise entre

tion des modalités financières de son exécution.

ation des travaux selon les articles 10 et 31 de la loi

issement de la servitude de passage des engins de travaux  
9 du Code Rural.

ublique se déroule du 9 au 29 mai 1996.

du dossier d'enquête ;

qu'il convient de protéger, d'entretenir et de  
la Sèvre Nantaise.

Municipal, après délibération, à l'unanimité,

e au dossier d'enquête publique.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE, **REÇU LE**  
29. MAI 1996  
A LA PRÉFECTURE DE LA VENDÉE  
Alain PAUVERT



DEL13OUR

COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 1996

**OBJET : LOTISSEMENT DU GAS-GUITTET - DENOMINATION DES VOIES**

Pour pouvoir identifier et numérotter les parcelles du lotissement  
du GAS-GUITTET.

Afin de simplifier la numérotation telle qu'elle apparaît.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de prolonger :

- \* la rue de l'Industrie jusqu'au chemin rural dit "du Gas-Guittet ".
- \* la rue de l'Artisanat jusqu'à la rue de l'Industrie.
- \* d'annuler la délibération 256 URB du 03 octobre 1995.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

Alain PAUVERT

**REÇU LE**  
29. MAI 1996  
A LA PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

